

faire pour arriver à quelque résultat : travailler à réveiller le sentiment national, en faisant connaître par des écrits, à l'exemple de M. le conférencier, les grandes figures de notre histoire.

En terminant, M. le président exprime le regret de voir si peu de membres assister, d'ordinaire, aux conférences mensuelles. Ces absences continuant à se répéter, il est allé aux sources et il a pu se convaincre qu'il y avait, chez la plupart de ceux qui n'assistaient pas, sinon apathie, du moins manque de bonne volonté.

M. l'abbé Verreau croit devoir renchérir sur ce qu'a dit M. le président. Il attribue ces absences répétées au défaut d'activité qui, chez nous Canadiens, est pour ainsi dire dominant.

Accomplir, quoique très consciemment, ses devoirs journaliers n'est pas suffisant ; il faut encore, en certaines circonstances, payer de sa personne. Assister, par exemple, aussi régulièrement que possible, aux conférences d'instituteurs et se bien préparer ; prendre part aux discussions ; avoir soin que les travaux que l'on entreprend, portent sur des questions de l'enseignement pratique, sont autant de choses dont doit s'occuper l'instituteur, autant de moyens qu'il a à sa disposition pour améliorer sa carrière et détruire certains préjugés que l'on entretient à son égard.

M. F. X. P. Demers croit que réellement bon nombre d'instituteurs n'assistent pas aux conférences mensuelles, parce qu'ils ont des *élèves privés*. Suivant lui, il vaudrait mieux changer le jour des réunions.

Après quelques observations de M. le Président, en réponse à M. Demers, la séance est levée.

C. LEBLANC,

Secrétaire.

BREF DE S. S. LE PAPE LÉON XIII.

S. S. Léon XIII a daigné répondre par le Bref suivant à une adresse des membres du Conseil général de la *Société d'Education et d'Enseignement*, datée du 5 janvier 1883 :

A Notre cher fils Charles Chesnelong, Sénateur, Président de la Société d'Education et d'Enseignement,

Paris.

LÉON PP. XIII.

Cher Fils, salut, et bénédiction apostolique.

Nous avons appris avec joie, cher Fils, par la lettre pleine de filial dévouement que, de concert avec plusieurs des membres de la Société que vous présidez, vous nous avez adressée, quel est le but de cette œuvre et quels fruits elle a produits depuis sa fondation. Au milieu des graves périls qui nous assiègent, les hommes qui consacrent leurs efforts à assurer aux enfants le bienfait d'une éducation basée sur les vérités de notre très sainte Religion, doivent, en effet, être comptés parmi ceux qui méritent le mieux, non seulement de l'Eglise, mais de la société civile. C'est pourquoi. Nous avons éprouvé une grande consolation en recevant de vous l'assurance que le nombre des membres de l'œuvre et de ses comités est déjà considérable, que des jurisconsultes distingués sont chargés d'examiner et de résoudre les difficultés juridiques, qu'un recueil périodique a été créé pour défendre les principes et répandre les instructions de la Société, qu'enfin elle vient en aide aux besoins des écoles chrétiennes par des distributions de secours.

Mais, ce qui nous a procuré une douce et très particulière satisfaction, c'est de lire dans votre lettre que votre œuvre a reçu l'approbation presque unanime de Nos Vénérables Frères les Evêques et que vous les révérez comme vos chefs et vos guides. Nous voyons avec une joie profonde ces liens mutuels qui unissent les Evêques et la Société.

Comme, en effet, le zèle pastoral des Evêques pour le salut des âmes qui leur sont confiées ne doit pas être moins loué que leur haute sagesse, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin en suivant fidèlement, dans ces questions d'éducation, la ligne de conduite qu'ils auront jugée, devant Dieu, la mieux appropriée à la gravité des temps et des circonstances. Nul, d'ailleurs, ne peut douter qu'obéir aux conseils et aux prescriptions de ceux que Dieu et le Saint-Siège ont établis juges en Israël, c'est répondre aux vœux du Chef suprême de l'Eglise.